



AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 134-25

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le Conseil de la Municipalité de Cacouna, le 1^{er} octobre 2025 :

***Règlement numéro 134-25 modifiant l'annexe B (cahier de spécifications) du
Règlement de zonage no 19-08-2 en ajoutant la classe d'usage habitation
unifamilial jumelé dans la zone 46-H***

Ce règlement a pour but de modifier l'annexe B (cahier de spécifications) du *Règlement de zonage no 19-08-2* en ajoutant la classe d'usage habitation unifamilial jumelé dans la zone 46-H, zone située à l'extrémité sud de la rue Beaulieu.

Ce règlement est disponible via le site web de la Municipalité au www.cacouna.ca ainsi qu'au bureau du soussigné, situé au 415, rue Saint-Georges, Cacouna (Québec), G0L 1G0, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement est entré en vigueur le 16 octobre 2025, suite à la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Rivière-du-Loup en regard des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

DONNÉ à Cacouna, ce 22^e jour d'octobre 2025.

M^e Félix Bérubé, notaire

Directeur général & greffier-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA

AVIS DE PROMULGATION

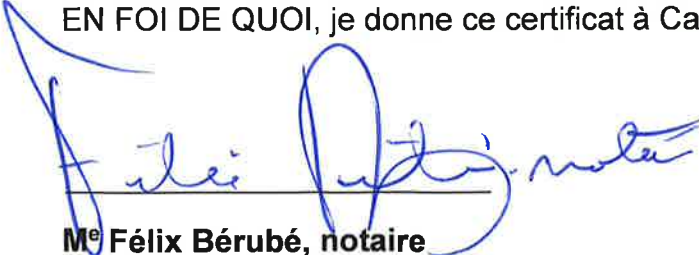
CERTIFICAT DE PUBLICATION

***Règlement numéro 134-25 modifiant l'annexe B (cahier de spécifications) du
Règlement de zonage no 19-08-2 en ajoutant la classe d'usage habitation
unifamilial jumelé dans la zone 46-H***

Je, soussigné, M^e Félix Bérubé, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Cacouna, MRC de Rivière-du-Loup, certifie que j'ai publié l'avis accompagnant le présent certificat et décrit ci-haut, conformément à la loi, en l'affichant près de la porte du Bureau municipal entre 12h30 et 16h30 le 22^e jour d'octobre 2025 ainsi que sur le site web de la Municipalité au www.cacouna.ca.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat à Cacouna, ce 22^e jour d'octobre 2025.



M^e Félix Bérubé, notaire
Directeur général & greffier-trésorier